

M. Drew: Bien entendu, mes observations s'adressent à ceux qui sont en mesure de les comprendre. Quant à l'attitude que j'ai prise alors en ma qualité de premier ministre d'Ontario, j'ai pu la défendre à l'Assemblée législative où j'avais à en répondre. Mais, à mon avis, pour que l'on comprenne bien cette question d'importance primordiale, il vaut mieux rétablir les faits et rectifier dès maintenant, à mon arrivée à la Chambre des communes, cette propagande fautive et perverse, qui vise à semer les préjugés et la mésentente entre citoyens de différentes parties du pays.

Il ne faudrait pas se figurer que la constitution n'est qu'un chiffon de papier. Plusieurs pays dans l'univers nous ont donné une preuve bien concluante, ces dernières années, de l'importance d'une constitution pratique et efficace. Il est significatif que, lors de la libération de la France, un des foyers de la vraie démocratie, après l'invasion de la Normandie et l'évacuation du pays par les armées allemandes, les Français ont commencé, même avant toute tentative d'établir un gouvernement, par élaborer un projet de constitution qui fût acceptable au peuple et qui perpétuât la liberté qui leur avait été rendue. Les honorables députés se rappellent que la France commença par réunir une assemblée constituante chargée d'élaborer une constitution, et que le peuple fut ensuite appelé à la ratifier ou à la rejeter. On se rappelle également qu'un premier projet de constitution fut rejeté, et un second accepté.

Si je mentionne ce fait, c'est pour indiquer que nous ne manquons pas de preuves attestant que le respect de la constitution est essentiel au bon gouvernement d'un pays et à la préservation de ses fondements démocratiques, à une époque où la démocratie et la liberté sont les biens temporels les plus précieux de l'humanité.

Depuis longtemps, il est manifeste que des changements importants sont devenus nécessaires pour donner à notre régime mixte de gouvernement national que nous appelons confédération, sa pleine efficacité et sa pleine vigueur. Dans une faible mesure, la première Grande Guerre et, dans une mesure beaucoup plus grande, les difficultés économiques qui suivirent, et enfin, le deuxième conflit mondial, ont fait ressortir la nécessité de rajustements et d'une collaboration plus étroite et plus efficace. C'est la conscience de la nécessité qu'il y avait d'examiner notre constitution qui a fait créer la commission royale en 1937 et donné lieu aux pourparlers subséquents. Je crois qu'il importe de signaler, non pas pour faire ressortir le rôle que j'ai joué dans ces circonstances, mais simplement parce qu'il m'est arrivé d'y prendre une part active, certains détails antérieurs à la conférence fédérale-provinciale réunie en août 1945.

[M. Drew.]

Dès le dépôt du rapport de la Commission Rowell-Sirois, on a convoqué une conférence fédérale-provinciale qui n'a pas donné de résultats très pratiques ni décisifs; c'était avant que je devienne premier ministre de l'Ontario. J'ai été appelé à ce poste en août 1943. J'ai alors insisté sur la nécessité de poursuivre ces discussions.

En novembre et décembre 1943, j'ai eu l'occasion de séjourner en Angleterre. A mon retour, j'ai trouvé dans les journaux des déclarations formulées par des membres du cabinet fédéral, d'après lesquelles le gouvernement fédéral comptait présenter des mesures relatives à des questions qui étaient manifestement de la compétence provinciale. Je songeais alors avec inquiétude que la mise à exécution de ces projets pouvait causer une confusion inutile et écarter la possibilité d'une solution harmonieuse de certains de ces problèmes d'ordre pratique.

C'est pourquoi, dès mon retour, j'écrivais au premier ministre à ce sujet. La lettre que je lui adressais à cette occasion répond d'une façon assez efficace à ces propagandistes mal renseignés qui cherchent à créer l'impression que j'ai assisté à contre-cœur aux réunions tenues ici et que je ne me souciais guère de favoriser de meilleures relations entre le Dominion et les provinces.

Voici la lettre que, le 6 janvier 1944, j'adressais à celui qui était alors premier ministre du Canada:

Cher monsieur King,

Depuis que je suis de retour à mon bureau, j'ai eu l'occasion de lire un certain nombre de discours prononcés par des membres du cabinet fédéral au sujet des mesures qu'on projette pour l'embauchage et la reconstruction dans l'après-guerre. Je constate que, dans la plupart des cas, il est question de domaines de l'activité qui, normalement, relèvent de la compétence exclusive des provinces.

Inutile de dire que nous tenons à collaborer à toute mesure pratique susceptible d'assurer un programme efficace pour l'après-guerre et de hâter la réadaptation de nos militaires. Voici, toutefois, un point auquel j'attache la plus haute importance. Là où il sera nécessaire d'obtenir le consentement des gouvernements provinciaux relativement à l'occupation conjointe de domaines législatifs habituellement réservés à leur seule compétence, il y aurait lieu de tenir des discussions préalables, afin que les mesures qu'on pourra présenter reposent sur une base adoptée d'avance d'un commun accord.

Il existe en ce moment des accords en matière de santé et d'instruction publique, qui restent à être mis au point par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Or nous ne pouvons guère mettre au point ces accords, ni d'autres semblable, tant que nous ne nous serons pas entendus sur les rapports constitutionnels, actuels et futurs, entre les divers gouvernements.

Je préconise donc la tenue d'une conférence fédérale-provinciale le plus tôt possible en vue d'étudier la vaste question des programmes et de la reconstruction d'après-guerre. Une telle conférence est nécessaire non seulement pour établir la base de la collaboration entre les gouvernements